Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260910-D2026_079-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DIX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 03 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BELLEC Nicole à BILLIOU Marine, BODERE Dominique à HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-079 AUTORISATION A ESTER EN JUSTICE - AFFAIRE N° 2604866-7

Madame le Maire sollicite l'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame SEBASTIAN.

La requérante sollicite la réalisation d'une expertise pour déterminer l'origine des désordres affectant la propriété de Monsieur et Madame Sebastian située sis 13 rue de Véadès, suite à l'évacuation des eaux pluviales sur leur parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à ester en justice dans le cadre de la requête n° n° 2604866-7 déposée devant le Tribunal Administratif de RENNES par Madame SEBASTIAN, relative à la réalisation d'une expertise pour déterminer l'origine des désordres affectant la propriété de Monsieur et Madame SEBASTIAN située sis 13 rue de Véadès, suite à l'évacuation des eaux pluviales sur leur parcelle.

- DECIDE de solliciter Maître Adrien COLAS, avocat à RENNES, et l'assureur communal, pour assurer la défense de la Commune.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF